

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

14 - CLOTURE DU LOTISSEMENT DE SOEIX

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, par délibération en date du 6 novembre 2014, le Conseil Municipal décidait la création d'un budget annexe pour la réalisation du lotissement de Soeix.

Suite à l'annonce du tracé de la déviation Gabarn-Gurmençon, il est apparu que le Lycée agricole de Soeix pouvait potentiellement perdre des terres d'exploitation. Afin de lui permettre de poursuivre son activité dans de bonnes conditions, il lui a été proposé de louer à la Commune la parcelle de terre sur laquelle devait être aménagé le lotissement. Cette proposition a reçu un avis favorable de la direction du Lycée.

Aussi, il est proposé de clôturer ce lotissement pour permettre cette mise en location.

Il est précisé que le terrain transféré au budget du lotissement est réintégré au budget principal pour un montant de 250.000 €. Ainsi, il est constaté un déficit de 263.667,61 € qui doit être compensé par le budget principal.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces écritures comptables de clôture ont été prévus au budget primitif.

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL** par **25 voix pour et 8 voix contre** (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** la clôture du Lotissement de Soeix et la suppression de ce budget annexe,
- **ACCEPTE** la reprise au budget principal de la parcelle D 22 et la couverture du déficit de ce budget annexe par le budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités consécutives à cette clôture.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/12/2018

Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2018